

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 juin 2023

---

**CONSULTATION DES HABITANTS D'UN DÉPARTEMENT SUR LE CHOIX DE LEUR  
RÉGION D'APPARTENANCE - (N° 1163)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 29

présenté par  
M. Mendes

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« La consultation peut également recueillir l'avis des électeurs sur le choix du chef-lieu des régions visées par le projet de modification des limites régionales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rattachement d'un département à une région limitrophe peut potentiellement susciter un débat sur le chef de lieu des régions qui connaissent une modification territoriale. Le présent amendement propose d'ouvrir la possibilité de consulter les citoyens sur les futurs chefs-lieux des potentielles nouvelles régions.